

Renneville, une commune qui s'engage !

Cette commune est engagée dans le développement des EnR depuis plusieurs années. Première réalisation : **un réseau de chaleur alimenté par du bois déchiqueté** (bois communal broyé et stocké par la commune) pour chauffer la mairie et le logement communal. Ce dernier dispose également d'**un chauffe-eau solaire thermique** pour son eau chaude sanitaire. Bien sûr, tout ceci assorti d'**une isolation performante** avec **des matériaux biosourcés**.

Mais là, la commune a fait encore plus fort. Elle devait refaire une partie de la toiture de l'église, sous peine de mettre l'édifice en péril. Mais comment financer ? L'idée d'installer **une centrale photovoltaïque** a germé.

L'ALE a accompagné le projet sur les aspects techniques et financiers. Elle a réalisé une note d'opportunité et étudié les offres et devis.

Aujourd'hui, la vente d'électricité couvre l'emprunt. Une opération intelligente qui allie préservation du bâti et production d'EnR, tout en épargnant le budget de la commune.

Renneville c'est aussi un parc de 9 éoliennes de 2 MW, soit une puissance installée de 18 MW. Bien plus que la consommation en électricité spécifique de ses administrés.

Saint-Menges, une commune étoilée !

Les 4 étoiles de Saint-Menges (photo ci-dessous) ont été obtenues grâce à l'extinction de l'éclairage public la nuit et l'équipement des luminaires en ampoules sodium haute pression (HPS).



Puissance installée: 36 kWc
Production estimée: 36 700 kWh/an
Intégration simplifiée
Cadre noir pour une meilleure intégration



Participez au concours villes et villages étoilés (VVE)

Le concours VVE vise à entraîner les communes dans une démarche d'amélioration de l'approche globale de leur éclairage : éclairer juste ce qui est nécessaire sans rogner sur la sécurité et la qualité de vie.

A la clé, la préservation d'un beau ciel nocturne et de la biodiversité ainsi que des économies substantielles.

A l'issue du concours, selon son niveau d'engagement, la commune se voit décerner de une à cinq étoiles lors d'une remise de prix devant les habitants. Elle bénéficie également d'un bilan éclairage assorti de conseils personnalisés.

570 communes en France ont été ainsi labellisées «VVE», réalisant en moyenne 37 % d'économie d'énergie.

Localement, 15 communes ardennaises ont été labellisées entre 2009 et 2015, pour 4 ans. Ensuite, ces communes devront à nouveau concourir pour conserver leur label.

Comment participer ? Remplir le formulaire d'inscription sur le site de l'ANPCEN : <http://www.vve.anpcen.fr/inscription.php>. Après confirmation de votre inscription, vous devrez remplir un questionnaire en ligne.

Vous pouvez également contacter **notre spécialiste éclairage: s.brasseur@ale08.org** et demander le guide pour lutter contre la pollution lumineuse.

Palmarès VVE ardennais:

VVE 2009: Arreux
VVE 2010: Savigny-sur-Aisne
VVE 2011: Anchamps, Aiglemont, Villers Cernay, Houldizy, Villers sur Bar
VVE 2012: Ecordal, Saint-Menges, Arreux, Savigny-sur-Aisne
VVE 2013: Bourg Fidèle, Anchamps, Houldizy
VVE 2015: Auvillers-les-Forges, Givonne, Flize, la Neuville-aux-Joûtes, Warnécourt

Avec le soutien de :



Agence Locale de l'Énergie et du Climat
Association loi 1901 à but non lucratif, pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables
17, rue Irénée Carré, 08000 Charleville-Mézières
23A, rue André Dhôtel, Pôle des Vieux Moulins, 08130 Attigny
tél : 03 24 32 12 29 - mél : infos@ale08.org - www.ale08.org



Lettre d'info n°14-juillet 2017

Edito

Avec l'éolien seul, notre département couvre près de 50 % de sa consommation totale en électricité. Les projets attendus dans les années à venir feraient plus que doubler la production.

Cependant, depuis la disparition des Zones de Développement Eolien (ZDE), les territoires sont pris d'assaut par les développeurs. L'opposition est grandissante et se structure. Des difficultés en perspective ...

Le modèle d'éolien citoyen développé sur la communauté de communes des Crêtes Pré-

ardennaises est le meilleur moyen d'un développement harmonieux, concerté et profitable au territoire.

La dynamique de cette collectivité s'illustre une nouvelle fois par la création de la Centrale Villageoise des Crêtes. Des projets à venir ... en concertation avec les habitants.

Nous vous présentons également le concours Villes et Villages Etoilés, véritable tremplin pour travailler sur l'éclairage public.

Enfin, la commune de Renneville est à l'honneur pour son engagement dans la transition énergétique.

De nouveaux projets citoyens en perspective avec la Centrale Villageoise des Crêtes

Une **Centrale Villageoise** est une société locale dont l'objectif est de développer les énergies renouvelables sur un territoire en y associant les acteurs locaux : citoyens, collectivités, entreprises locales etc ... Ses statuts lui permettent également d'intervenir sur la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Centrale Villageoise est une **appellation déposée répondant à une charte** (<http://centralesvillageoises.fr>).

Le projet de Centrale Villageoise des Crêtes (CVC) a été lancé en 2016 à Signy-l'Abbaye sous l'impulsion de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises, avec l'appui technique de l'ALE et d'Enercoop Ardennes Champagne.



Une société de projet a été récemment créée : la **SAS Centrales Villageoises des Crêtes (SAS CVC)**. Cette société se distingue par :

- l'ouverture de la participation aux acteurs du territoire
- une gouvernance démocratique à caractère coopératif (1 actionnaire = 1 voix)
- la recherche de l'intérêt général
- un contrôle de l'actionariat (pas plus de 20 % d'actions par actionnaire)
- le partage des retombées

Si vous avez suivi le projet des Ailes des Crêtes, vous êtes à présent familiers avec les projets de ce type.

Le premier projet développé par la SAS CVC prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur une quinzaine de toitures de la commune de Signy-l'Abbaye et ses environs. Cette première grappe de projets devrait entrer en production courant 2018.

Le coût, estimé à 250 000 €, sera financé par la participation citoyenne (objectif 80 000 € à l'automne 2017), l'aide de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et le recours à l'emprunt pour le reste. La valeur unitaire de la part est de 100 €.

Toute personne majeure a la possibilité d'investir dans ce projet pour elle ou pour un enfant mineur.



Pourquoi investir dans ce type de projet ?

- Pour le développement local de son territoire
- Pour participer à la transition énergétique
- Pour en faire un facteur de cohésion sociale
- Pour bénéficier de retombées financières

Pour plus d'infos et participer au projet :
cretespreardennaises@centralesvillageoises.fr
Olivier SIEFRIDT : 06 02 15 29 68
Christian Larousse : 06 81 15 07 01
et aussi sur: <http://www.ale08.org/Nouveau-projet-citoyen-a-Signy-l-Abbaye.html>

Dossier éolien

Quelle est la situation de l'éolien dans le département ? Quelles sont les évolutions attendues ces prochaines années ? Comment prendre en compte l'opposition ? Autant de questions sur lesquelles nous vous apportons un éclairage.

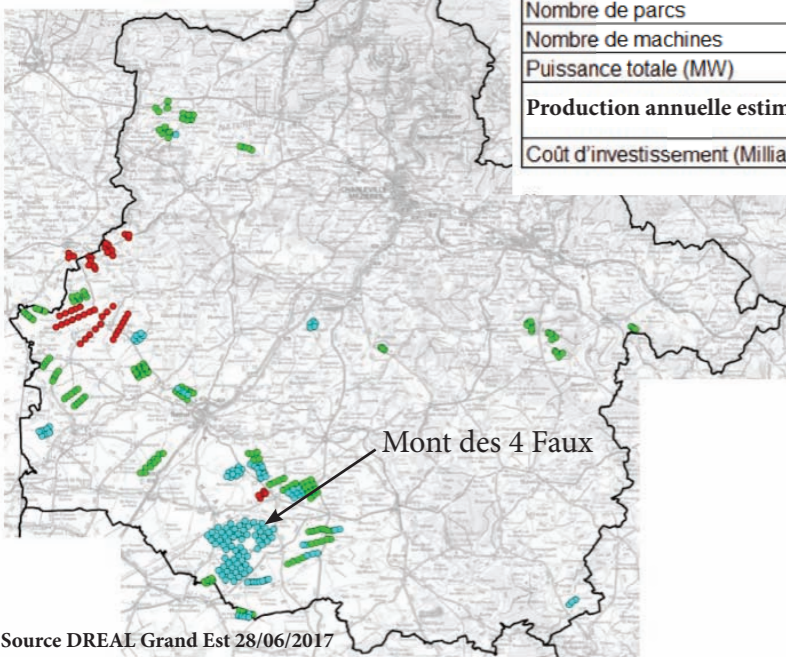
Au niveau national, la région Grand-Est est la première en puissance installée (près de 2700 MW, données septembre 2016) juste devant les Hauts de France.

A l'échelon régional, les Ardennes figurent en 4ème place derrière la Marne (671 MW), l'Aube (619 MW) et la Meuse (398 MW). Mais la situation pourrait changer avec la mise en service du parc du Mont des 4 Faux (encadré ci-dessous).

Au premier semestre 2017, le département des Ardennes compte 30 parcs en fonctionnement totalisant 165 éoliennes, pour une puissance installée de 363 MW. Douze projets de parcs (123 éoliennes) ont obtenu une autorisation administrative, quatre autres (51 éoliennes) sont au stade de l'instruction ICPE.

Situation de l'éolien dans les Ardennes

- construits
- autorisés
- en cours d'instruction avec avis AE



Source DREAL Grand Est 28/06/2017

Le Mont des Quatre Faux autorisé. Le plus grand parc éolien de France (315 MW), qui s'étend sur 7 communes ardennaises, vient d'obtenir l'autorisation préfectorale pour sa réalisation. Porté par EDF-Energies Nouvelles, ce parc sera composé au final de **63 éoliennes**, 8 étant supprimées par rapport au dossier déposé, pour des raisons paysagères. A lui seul, il doublerait presque la puissance installée du département. Cependant, le parc ne fait pas l'unanimité et les opposants auraient souhaité un référendum local.

Le développement de l'éolien se concentre dans le sud et le sud-ouest du département (voir carte).

Près de 50 % de la consommation électrique totale du département est couverte par l'éolien

La production éolienne départementale (799 GWh) couvre près de 50 % de la consommation totale ardennaise d'électricité. Si l'on enlève le chauffage électrique, l'éolien produit beaucoup plus que nos besoins en électricité spécifique*.

Pour autant, les objectifs départementaux du SDEnR** (1 455 GWh) et du SRCAE*** (1 548 GWh) pour 2020 ne semblent pas pouvoir être atteints malgré les projets ayant obtenu une autorisation administrative, compte-tenu des délais de réalisation et des recours. Si ces projets voient le jour, ils permettront cependant de combler le retard.

Etat de l'éolien au :	06/07/17	Autorisés en service (1)	Autorisés non exploités (2)	Total autorisés (1)+(2)=(3)	En cours d'instruction Avec avis AE
Nombre de parcs		30	12	42	4
Nombre de machines		165	123	288	51
Puissance totale (MW)		363	496	859	156
Production annuelle estimée (GWh)		799	1 091	1 890	343
Coût d'investissement (Milliards d'€)		0,545	0,744	1,288	0,234

Source DREAL Grand Est 28/06/2017

Le projet Smac d'Enedis. Ce projet vise à mettre en phase la production éolienne et la mobilité électrique, grâce à un réseau intelligent ciblé sur une communauté d'utilisateurs. Quand le vent souffle, une alerte incite la communauté à charger ses véhicules.

Un tel dispositif permet de s'adapter aux fluctuations de la production éolienne et, ce faisant, une meilleure valorisation de l'énergie et de la gestion du réseau. Il peut être considéré également comme un moyen de stockage de l'énergie. Enfin, il répond également aux souhaits de consommation locale à moindre impact environnemental.

Source ENEDIS.



Acceptabilité des projets et opposition.

France Energie Eolienne (FEE) et l'IFOP ont publié en 2016 une **enquête sur l'acceptabilité des projets éoliens** auprès du grand public et des riverains de parcs. Il ressort que 75 % des personnes interrogées ont une image positive. Cependant, malgré ces résultats des oppositions se manifestent et il faut en tenir compte. Il y a bien sûr les opposants de principe. Mais il y a aussi des projets qui ne sont pas pertinents et d'autres qui le sont mais qui n'ont pas su se faire accepter. Pour ces derniers, **quelques clés de l'acceptabilité**:

- Informer en amont, en particulier sur les nuisances redoutées (sonores, visuelles, perte de valeur des biens etc ...) et les bénéfices induits ;



Formation « maintenance éolien » à Bazin

Le lycée bazin à Charleville-Mézières a mis en place la première formation de France en maintenance éolienne. Cette formation à la fois théorique et pratique est validée « BZEE », certificat européen reconnu par les professionnels de la filière. La première promotion date de juin 2007. Depuis, 83 % des techniciens ont rejoint des sociétés de l'éolien dès leur diplôme obtenu. Des formations jusqu'à bac + 5 sont également proposées en région Grand Est.



La plateforme d'entraînement du lycée Bazin à Charleville-Mézières

- Impliquer les citoyens dès la réflexion pour une meilleure adhésion ;
 - Soigner la concertation avec les élus ;
 - Faire preuve de transparence sur les retombées économiques et le partage des ressources générées.
- Autant de préconisations qui caractérisent les projets citoyens.

La suppression des Zones de Développement Eolien (ZDE) est, de notre avis, porteuse de rejet de la part des élus et des populations qui se sentent démunis face aux développeurs (voir encadré suivant).

Les ZDE, des outils de concertation perdus.

Les ZDE permettaient aux collectivités de définir, dans la concertation et à une échelle précise, des zones d'implantation harmonieuses et pertinentes. Seuls les projets respectant ces zones géographiques pouvaient prétendre à l'obligation d'achat. Un autre outil de planification de dimension régionale, le SRE (Schéma Régional de l'Eolien), se superposait aux ZDE. En 2013, les ZDE ont été supprimées. Mais l'appréciation du SRE est beaucoup moins fine que ne l'était celle des ZDE. On voit donc les territoires pris d'assaut par les développeurs éolien en même temps que l'opposition grandie et s'organise.

Emploi et éolien en chiffres

A ceux qui doutent que la transition énergétique vers les énergies renouvelables est créatrice d'emploi nous présentons les chiffres de fin 2015.

A cette date, l'éolien représentait 1 250 emplois en région Grand Est :

- 260 liés aux études et développement
 - 390 liés à la fabrication de composants
 - 390 liés à l'ingénierie et la construction
 - 210 liés à l'exploitation et la maintenance
- (Source : France Energie Eolienne)

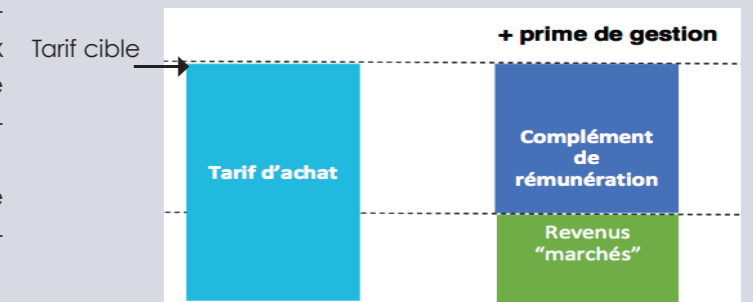
Dispositifs de soutien: des tarifs d'achat au complément de rémunération (CR)

- **L'arrêté de juin 2014** a défini des tarifs d'achat garantis pour 15 ans ainsi : 82 €/MWh pendant 10 ans, puis de 28 à 82 €/MWh selon le nombre d'heures de fonctionnement pour les 5 années suivantes.
- **L'arrêté de décembre 2016** a introduit la rémunération par **vente sur le marché + CR**. La vente sur le marché, variable et instable, est complétée par une compensation de l'Etat, garantissant des tarifs semblables aux précédents. Une prime de gestion de 2,8 €/MWh a été ajoutée pour couvrir les frais de vente et d'intermédiaires (schéma ci-contre).

Les parcs éoliens qui ont fait une demande complète de raccordement en 2016 sont rémunérés par ce mécanisme. Le contrat est valable 15 ans.

A partir de 2017, deux cas de figure:

- **Pour les parcs jusqu'à 6 éoliennes:** vente sur le marché + CR pour atteindre 72 €/MWh (jusqu'à un plafond défini par type d'éolienne) puis 40 €/MWh. La prime de gestion est inchangée.
- **Pour les parcs de plus de 6 éoliennes:** Les projets doivent suivre une procédure d'appel d'offre qui a lieu 2 fois/an et pour 3 ans à partir de 2017.



*: électricité consommée pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'électricité; **: SDEnR: Schéma Départemental de Développement des Energies Renouvelables; ***: Schéma Régional Climat-Air-Energie